La Chotta

Bulletin municipal de Vieillevigne



N°28 - Juillet 2018

LE MOT DU MAIRE

Vieillevignoises, Vieillevignois

'été est déjà là et, comme chaque année, son numéro de la Chotta. Je reviendrai tout d'abord sur les faits marquants de début 2018.

Notre plan local d'urbanisme est en révision. Après le choix du bureau d'étude, le travail est lancé. Plusieurs réunions de travail et rencontres avec les acteurs locaux nous ont permis de poser le diagnostic et présenter en juin le PADD en accord avec le SCOT aux personnes publiques associées. Le travail continue maintenant avec la préparation du règlement.

Les travaux d'effacement des réseaux au centre du village touchent à leur fin, nous pouvons apprécier depuis quelques mois un centre sans fil aérien et doté d'un nouvel éclairage public.

Des travaux de voirie sont réalisés chaque année dans le cadre du pool routier avec une part de subvention départementale de plus de 50% pour Vieillevigne. En juin, une campagne de bouchage de nids de poule a été lancée, des arbitrages budgétaires sont en cours pour la rénovation complète d'un tronçon côté Cammas.

Les orages du mois de juin ont provoqué d'énormes dégâts sur notre commune : maison inondée, coulées de boue, affaissement de talus. Dans l'urgence, agriculteurs et commune se sont mis en action pour dégager la voirie et réaliser un renforcement rocheux. Je remercie toutes les personnes qui, le soir de l'orage, sont venues prêter main forte au nettoiement.



SOMMAIRE

Le mot du maire	p 1
Vie du village	p 2
Le mot des associations	p 4
Informations utiles	p 8

LE MOT DU MAIRE (suite)

Le budget 2018 a acté de nouveaux travaux que sont la rénovation intérieure du foyer et la réalisation d'une rampe d'accès à l'école. Nous aurons besoin de volontaires fin août dans le cadre d'un chantier citoyen pour préparer la rénovation du foyer.

Côté communauté des communes, plusieurs dossiers ont fait parler d'eux en ce début d'année.

L'harmonisation du régime indemnitaire des agents a provoqué plusieurs jours de grève, la solution retenue sur le principe de l'équité faisant gagner du pouvoir d'achat à plus de la moitié des agents mais perdre à une dizaine d'entre eux.

Les dernières factures ordures ménagères ont aussi beaucoup fait parler d'elles, d'une part en raison de leur présentation imposée par les nouvelles procédures d'édition, d'autre part en raison de leur montant revu à la hausse par nécessité d'équilibre des recettes et des dépenses constantes du budget des ordures ménagères.

Enfin, nous surveillons toujours les travaux de la CLECT commission chargée de l'évaluation des balances financières entre communes et communauté des communes pour l'ensemble des compétences transférées.

Notre fête locale approche à grand pas, j'espère vous y retrouver nombreux le dimanche lors de la cérémonie un peu particulière cette année au monument aux morts.

Laurent Miquel

VIE DU VILLAGE



Redevance d'ordures ménagères - Quelques précisions.

Les contribuables de Terres du Lauragais, ex-Cap-Lauragais, ont reçu courant juin une lettre leur expliquant l'augmentation de la taxe d'ordures ménagères. Nous rappelons ci-dessous les éléments de ce courrier.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) assure le financement du service de collecte et de traitement des déchets assimilés à des ordures ménagères.

Sur le périmètre de l'ex-Cap Lauragais, les recettes perçues étaient supérieures aux dépenses engendrées par le service jusqu'en 2014 mais à partir de 2015 elles n'étaient plus suffisantes. En 2016 et 2017, le financement du service a été assuré par les excédents cumulés les années précédentes (réserves), afin de ne pas augmenter les frais des ménages ni des entreprises.

En 2018, il est devenu nécessaire d'équilibrer le budget. Une augmentation de 18 euros par personne (dans la limite de 4 personnes par foyer) pour l'année 2018 a ainsi été votée en conseil communautaire.

La redevance à payer concerne bien l'année 2018 entière même s'il est indiquée sur l'avis des sommes à payer qu'elle ne porte que de mai à décembre.

Par ailleurs, le mode de financement de la gestion des ordures ménagères étaient différents entre Cap Lauragais, Coeur Lauragais et ColaurSud. La commission "gestion des déchets" de Terres du Lauragais décidera d'une harmonisation pour l'année 2019, soit avec une Taxe (TEOM), dont le taux serait basé sur le foncier bâti, soit avec une Redevance (REOM), avec un prix par personne. Des études sont en cours pour analyser l'impact des deux solutions.

GEMAPI : nouvelle compétence de Terres du Lauragais

La GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire de Terres du Lauragais depuis le 1er janvier 2018.

La Gemapi doit obligatoirement couvrir les missions suivantes :

- l'aménagement d'un bassin hydrographique afin de préserver, restaurer ou réguler les cours d'eau
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès, afin de permettre un meilleur écoulement de l'eau et contribuer à un bon état écologique
 - la défense contre les inondations (digues)
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Afin de financer cette compétence, la communauté de communes a instauré une taxe Gemapi sur les habitants et les entreprises. Cette taxe repose sur des taux additionnels :

- taxe d'habitation : +0.092 %
- taxe sur le foncier bâti : + 0.079 %
- taxe sur le foncier non bâti : + 0.328 %
- cotisation foncière des entreprises : + 0.134 %

Terres du Lauragais est concernée par trois bassins versants (l'Hers Mort-Girou, l'Hers vif et l'Ariège) et a transféré à trois syndicats de bassin les rôles suivants :

- apporter l'appui technique pour réaliser les missions obligatoires
- assurer la cohérence des interventions sur le périmètre des bassins concernés
- porter la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux.

Les trois syndicats de bassin sont les suivants :

- Le syndicat de bassin Hers-Girou (SBHG),
- Le SYMAR Val d'Ariège,
- Le syndicat de bassin du Grand Hers (SBGH), au sein desquels siègent des élus représentant Terres du Lauragais. Leurs actions sont déterminées par le principe de la solidarité territoriale.



Effectifs scolaires à la rentrée 2018-2019

Les effectifs prévus à la rentrée 2018-2019 sont les suivants :

Classe primaire	Effectif prévisionnel
Cours moyen 2 (CM2)	3
Cours moyen 1 (CM1)	5
Cours élémentaire 2 (CE2)	4
Cours élémentaire 1 (CE1)	5
Total	17

Classe maternelle	Effectif prévisionnel
Cours préparatoire (CP)	6
Grande section (GS)	4
Moyenne section (MS)	2
Petite section (PS) 3 ans	6
Toute petite section (TPS) moins de 3 ans	1
Total	19

Nommage des rues

Après avoir validé en réunion publique les noms des rues de Vieillevigne, la commission en charge du dossier a établi la numérotation de ces rues, en bureau et sur le terrains. modifications ont été validées lors du conseil municipal de juin dernier. Il reste maintenant à commander les plaques et numéros de rues qui seront apposés sur les façades et les entrées de maison. La mise à jour de la base de données nationale d'adresses se fera dans le même temps. Un courrier informant chaque habitant de sa nouvelle adresse sera ensuite adressé aux propriétaires et aux locataires des maisons de notre village. A chacun ensuite de prévenir les différents organismes de ce changement d'adresse.

Pour plus d'informations : le site internet de la commune rubrique Vie communale/Nommage des rues

Quand Vieillevigne reçoit Vieillevigne



Dans une précédente édition, nous vous avons raconté notre séjour dans « l'autre » Vieillevigne en Loire-Atlantique.

C'est à notre tour de

recevoir les vieillevignois dans le cadre de notre fête locale. Les élus et les membres du comité des fêtes accueilleront cette délégation de 26 personnes et nous vous invitons à leur réserver un accueil chaleureux.

PADD: première étape de la révision du PLU

La révision du PLU de la commune se poursuit avec la construction d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui va donner les grandes orientations du PLU. Ce document a été établi lors de quatre ateliers organisés par le bureau d'études Paysage.

Le PADD fixe la ligne de conduite pour l'aménagement du territoire communal pour les dix ans à venir. Le Conseil Municipal a souhaité inscrire l'avenir de Vieillevigne en suivant deux grands axes :

- un village préservé et accueillant
- un village dynamique et solidaire.

L'accent a été mis sur la préservation et la restauration des corridors écologiques, la protection du patrimoine local et le développement d'un tourisme Nature. Le développement du village devra se faire en préservant l'environnement. La végétalisation du village et d'accompagnement des habitations sera encouragée. Le lien entre le village et le Canal du Midi sera renforcé.

L'urbanisation sera modérée tant en nombre de nouvelles habitations qu'en terme d'étalement. La projection pour 2030 est de 35 logements supplémentaires sur 3 hectares. Elle devra permettre le renouvellement démographique et l'accueil de tous par le développement du parc locatif et de logements sociaux. Elle s'inscrira dans la préservation de l'identité villageoise.

La révision du PLU va se poursuivre par la rédaction du règlement et la réalisation du plan de zonage.

Tous les habitants sont invités à prendre connaissance de l'avancée du PLU et à venir exprimer leur avis sur le registre disponible à la Mairie. Vous trouverez aussi des informations sur le site internet. Une ou plusieurs réunions publiques seront organisées.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

De beaux moments avec la Chouette Ecole

L'association La Chouette Ecole, créée l'an dernier, a pu proposer aux élèves de l'école ainsi qu'à leur famille des moments de rencontres festives :

- la nuit d'Halloween, les enfants sont allés à la rencontre des villageois généreux en friandises,
- la nouvelle année a été l'occasion d'accueillir les nouveaux arrivants autour d'un sympathique repas partagé,
- les enfants et leur famille ont défilé déguisés, maquillés et ont suivi le totem Carnaval confectionné lors des temps d'activité périscolaire pour fêter l'arrivée du printemps.
- l'année s'est clôturée par la fête des enfants où ils ont pu profiter de jeux traditionnels, château gonflable, stand maquillage, jeux de société en bois... Les familles et les habitants ont pu se restaurer et s'hydrater sur place dans la joie et la bonne humeur!

Ces instants riches en échanges et convivialité ont pu avoir lieu grâce au soutien de la mairie, à la collaboration de l'équipe éducative, des familles ainsi que des membres de l'association.

Les ventes de viennoiseries, galettes et billets de tombola réalisées tout au long de l'année ont également contribué à la concrétisation de nos projets!

L'association vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée scolaire pour de nouvelles manifestations!

La Chouette Ecole serait heureuse de compter parmi elle de nouveaux membres, n'hésitez pas à contacter le bureau si vous souhaitez vous investir pour les enfants!

Contact: 06-62-58-00-66, lachouetteecole31290@gmail.com



Le Comité des fêtes

A tous,

Il est des jours où tout commence par une fenêtre ouverte sur un jardin vert, les bruits de la nature, l'air frais du matin. S'installe alors la douceur de vivre propre à notre petit village. Dans la rue, des rencontres, des sourires et des rendez-vous donnés : l'hiver autour de la belote, l'été sur le terrain de pétanque, autour d'un repas ou d'une activité.

Vous êtes déjà nombreux à ne pas manquer ces événements... que les autres nous rejoignent pour partager de bons moments ensemble dans la joie et la bonne humeur !

N'hésitez plus,

A ne pas manquer :

Fête du village Vide grenier Repas gaulois-méchoui Théâtre ou cinéma Assemblée générale 18h + repas-partage L'équipe du comité

du 26 au 29 juillet Dimanche 9 septembre Dimanche 7 octobre Samedi 17 novembre Samedi 1er décembre

Sports Loisirs Vieillevigne

Plusieurs activités sont regroupées au sein de l'association : la gymnastique, la belote, la pétanque, le tennis.

Gymnastique

Les séances hebdomadaires de gymnastique changent de jour à compter de septembre prochain. Les cours auront lieu tous les lundi soir dans la salle du foyer de 19h30 à 20h30, dans la joie et la bonne humeur, sous la houlette de Kathy. Cette année, près de vingt participantes sont venues régulièrement. N'hésitez pas à les rejoindre! Les messieurs sont aussi les bienvenus!

Pensez à réserver votre créneau pour la rentrée!

 \rightarrow séance hebdomadaire de gym (1 heure le lundi soir 19h30-20h30), animée par une professionnelle (Kathy)- cotisation 45 \in / personne / trimestre.

Contact: Christine Claustres 05.61.81.87.39

Tennis

Le cours de tennis reste accessible à toute personne ayant réglé sa cotisation annuelle et reçu en échange sa précieuse clé (attention : nouvelles serrures).

 \rightarrow toute l'année : accès au court de tennis avec 1 clé personnelle, contre une cotisation de 40 ϵ / famille / an





Pétanque

Les concours de pétanque ont repris depuis le mois de juin. Comme chaque année, les inscriptions se font à partir de 20H30 tous les vendredi au foyer.

Tous les participants sont récompensés.

Nous comptons aussi sur vous pour participer aux concours de la fête du village les 28 et 29 juillet.



Belote

Nous vous attendons nombreux pour participer à notre concours de belote du 26 juillet à 21h.

Les concours hebdomadaires reprendront au mois d'octobre. N'hésitez pas à nous y rejoindre, l'ambiance y est très familiale.

Le bureau

renseignements, inscriptions : Christophe Verheyden

(Président): 05.61.81.34.77 ou

06.88.61.01.64

A.C.C.A. de VIEILLEVIGNE Le mot du Président

L'on dit parfois que les années se suivent et se ressemblent, ce n'est pas toujours exact, mais sur le plan administratif c'est assez évident. En effet, les associations doivent tous les ans tenir une Assemblée Générale, au plus tard en juin, en ce qui nous concerne. Le monde de la chasse qui implique l'utilisation d'armes est très surveillé et contrôlé par la préfecture de façon très pointue et parfois même excessive à mon goût, sachant qu'il est possible de se procurer une arme de guerre par Internet assez facilement, mais pour l'achat d'un simple fusil de chasse, que de papiers à fournir!!!

Ceci dit, nous avons tenu notre Assemblée le 9 juin 2018. Compte rendu moral, financier, renouvellement tiers du C.A, questions diverses, verre de l'amitié etc...du classique. Que faut-il en retenir ? Le prix des diverses cartes de sociétaires n'a pas augmenté et reste identique à la saison passée. A cet égard, les dates de retrait pour la nouvelle saison sont fixées au 10 août 2018 à partir de 20 h 30 au siège pour le premier jour, et au 31 août même endroit même heure pour le second. La validation annuelle et l'assurance sont un peu en hausse en fonction des options. A ce stade, c'est le trésor public et la fédération qui imposent... Comme tous les ans, le guichet unique de la fédération est ouvert, demande possible de la validation par internet ou support papier.

Les jours de chasse sont inchangés tout comme le tableau journalier par chasseur, ainsi que les lâchers de gibier de tir tout au long de la saison.

Ouvertures : Sanglier – au 15 août en battue. Chevreuil – en battue après l'ouverture générale, 16 bracelets sont accordés cette saison. Lièvre – attendre la circulaire et l'arrêté préfectoral. En principe au 07 octobre. Caille des blés et tourterelle des bois – normalement au 28 août. L'ouverture générale est fixée au 09 septembre 2018, clôture le 28 février 2019. attention, certaines espèces ferment plus tôt (vérifier sur la circulaire).

Renouvellement du tiers du C.A. Mrs M. Baptiste, J.M Récoché et R. Sylvestre ont été réélus à l'unanimité pour deux ans.

L'opération de comptage de nuit, sous couvert de la fédération et de la gendarmerie a eu lien en mai. 26 chevreuils et 62 lièvres ont été observés, ce qui n'est pas si mal. Les autres espèces ne sont pas comptabilisées. Toute opération identique qui pourrait être observée en cours d'année ne serait que l'œuvre de braconniers aguéris et armés (véhicules 4x4 avec des projecteurs, après la tombée du jour ou de nuit) Le signaler mais ne pas intervenir, cela concerne les gardes de l'ONCFS. La loi oblige les sociétés de chasse de s'attacher les services d'un garde particulier assermenté dont les pouvoirs sont vastes (police de la chasse, environnement, divagation d'animaux, loi sur l'eau etc ...) il sera en place cette saison et cela ne concerne pas que les chasseurs... attention aux P.V. Des plaques spécifiques seront rajoutées le long de la réserve pour mieux la situer. Les enlever ou les détruire est un délit qui sera sanctionné.

Les membres du C.A et moi-même souhaitons, pour vous et vos familles, de très bonnes et belles vacances.



INFORMATIONS UTILES

Mairie



© 05 61 27 15 22 — fax 05 61 27 27 14 Courriel: mairie.vieillevigne@orange.fr Site internet: www.mairie-vieillevigne-31.fr

La mairie est ouverte au public : les lundis matins de 9h à 12h, les mardis soirs de 17h à 19h et les vendredis matins de 9h à 12h.

Permanence de Monsieur le Maire : Vendredi de 9h à 12h.

Entretien sur rendez-vous auprès de la secrétaire, Véronique Biscaro.

Recensement citoyen



Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Le jeune doit alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile pour obtenir une attestation de recensement nécessaire pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le BAC ou le permis de conduire.

Entreprendre



Quatre entreprises sont installées à Vieillevigne :

- Billon Dépannage : artisan plombier, chauffagiste **2** 06 13 18 04 54
- SARL Souloumiac et Naudinat : entreprise de maçonnerie 2 05 61 27 16 99
- Taxi du Canal du Midi : entreprise de transport © 06 61 76 45 48
- Da Santa rénovation, artisan 2 06 12 21 43 32

Une assistante maternelle exerce au village : Caroline Lasserre : **a** 05 34 66 13 86

Ecole



Ecole élémentaire **2** 05 61 81 96 80

Maternelle 2 05 61 27 16 12

Courriel: ec0311058g@ac-toulouse.fr

Directrice : Mme Gervais (arrêt maternité)

Directeur par intérim : M. Pulito

Professeur de primaire : remplaçant(e) de Mme Gervais

Professeur de maternelle: M. Pulito

Tri sélectif et ordures ménagères



Chaque foyer est doté d'une caissette jaune pour y mettre le papier, le carton et les contenants en plastique recyclable. Cette caissette est ramassée le mercredi matin.

Le verre est à déposer dans le Récup'verre situé à l'entrée du village. Les déchets ménagers sont à mettre dans des sacs et dans les containers.

Le reste est à apporter à la déchetterie de Villefranche.

Pour plus d'information, consulter le site internet de la mairie (rubrique Vie intercommunale).

Coiffeur itinérant



Vieillevigne n'est désormais plus sur la route de Itiner'hair. Si vous voulez retrouver Sonia, vous pouvez consulter son site internet pour les lieux et horaires de passage (Belberaud, Issus, Montbrun-Lauragais...)

☎ 06 72 53 89 51 − http://itiner-hair.fr/

Bon Eté!

Rédaction et mise en page : Nathalie HEWISON – Géraldine MARTIN-HOUSSART – Nathalie SOULOUMIAC

Rédaction articles des associations par les responsables.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique